

APPEL DE PROJETS | PATRIE INNOVANTE

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est heureuse de lancer, pour une 2^e fois en 2020, *Patrie innovante*, une toute nouvelle initiative qui a pour objectif de soutenir les intervenants du secteur culturel en cette période d'incertitude et de profonds changements. Les 11 municipalités du territoire participant à la mise en œuvre de la Politique culturelle, soit l'ensemble des municipalités, à l'exception de la Ville de Sorel-Tracy, sont concernées par cet appel de projets.

1) DESCRIPTION *PATRIE INNOVANTE*

Depuis mars 2020, vous êtes nombreux à travailler pour imaginer le présent ainsi que le futur! Cet appel de projets a pour objectif de soutenir le déploiement de vos idées de développement en matière d'arts et de patrimoine. *Patrie innovante* est une initiative qui vise à **stimuler l'innovation** et à **favoriser l'émergence de projets** culturels sur le territoire.

La MRC de Pierre-De Saurel reconnaît **l'importance des artistes dans la communauté** et considère que la crise sanitaire actuelle a durement touché tous les intervenants de ce secteur. Ainsi, l'initiative encourage d'une part **l'expérimentation**, la **consolidation** et la **création** artistique et d'autre part favorise la **mise en valeur du patrimoine** local et régional du territoire.

Patrie innovante comporte **deux appels de projets** similaires : un premier a été lancé en juin; le second est lancé ce 8 septembre. Pour chacun d'eux, la période de mise en candidature s'échelonne sur 8 semaines. Plus précisément, l'initiative, portée par la MRC de Pierre-De Saurel, encourage les projets d'une durée approximative de 3 mois dans les **sphères opérationnelles suivantes**: la création, la production, la diffusion ou la médiation.

2) APPELS DE PROJETS

À nouveau cette année, les intervenants sont invités à déposer leur dossier dans le cadre du :

- ❑ 2^e appel de projets - **du 8 septembre au 3 novembre 2020** : **important de remplir le formulaire de dépôt de candidature en format Word disponible sur le site de la MRC de Pierre-De Saurel, dans la section Culture et patrimoine => Patrie innovante.**

Les projets soumis dans le cadre du 1^{er} appel de projets et n'ayant pas fait l'objet d'une sélection ne pourront pas être déposés dans le cadre de ce 2^e appel de projets. Toutefois, si des modifications significatives sont apportées au projet, les intervenants sont alors autorisés à déposer un projet lié à leurs démarches artistiques.

Les projets ayant pris forme entre le 15 juin et le 7 septembre 2020 sont admissibles dans le cadre de cet appel de projets. Les projets doivent être réalisés avant le 15 février 2021. La reddition de comptes (rapport final) de ces projets devra être transmise à la MRC de Pierre-De Saurel au plus tard le 1^{er} mars 2021.

3) SÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Au terme de ces 2 appels de projets, un **total de 10 idéateurs de projets**, soit 5 par appel de projets seront soutenus en 2020. Une bourse ainsi qu'un jumelage professionnel basé sur un besoin de perfectionnement, déterminé au choix des intervenants sélectionnés, seront offerts par la MRC de Pierre-De Saurel et ses collaborateurs. Parmi ces 10 lauréats, 2 devront obligatoirement faire partie des **artistes dits de la relève**.

Plus précisément, les **idéateurs de projets sélectionnés bénéficieront** de :

- Une bourse de 1 500 \$ octroyée pour la démarche artistique de l'intervenant dans le cadre du projet;
- Un maximum de 20 heures de perfectionnement qui favorisera le succès du projet soumis – technique, technologique, financement, rédaction, promotion, etc.

Un **jury indépendant**, rémunéré et composé uniquement de pairs - artistes et travailleurs culturels - procédera à l'évaluation des dossiers de candidature. Le processus sera encadré par des règles de déontologie et de confidentialité. Aucun membre du jury ne pourra déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel *Patrie innovante*.

4) ADMISSIBILITÉ DES DEMANDEURS

Un demandeur (idéateur de projets) dans le cadre des appels de projets de *Patrie innovante* est un intervenant du secteur culturel. Plus précisément, les **intervenants suivants sont admissibles** :

- Artistes au statut amateur
- Artistes dits de la relève (en voie de professionnalisation)
- Artistes au statut professionnel
- Travailleurs culturels autonomes (gestion, animation, loisir culturel, technique de scène, etc.)
- Travailleurs culturels salariés mis à pied temporairement
- Organismes sans but lucratif n'ayant aucun salarié en poste
- Intervenants œuvrant dans les domaines associés aux arts et à la culture*
*En vertu des paramètres établis par le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Tous les intervenants mentionnés ci-haut, **résidant sur le territoire ou à l'extérieur de celui-ci**, ayant à cœur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel et désirant créer un projet pour nos communautés, **sont autorisés à déposer leur projet**.

Cela dit, les **intervenants résidant et/ou œuvrant activement sur le territoire** de la MRC de Pierre-De Saurel, incluant les intervenants résidant dans la ville de Sorel-Tracy, qui déposent des projets correspondant aux critères, **seront avantagés dans la sélection**. La MRC **se réserve le droit de sélectionner un intervenant résidant à l'extérieur et non actif** sur le territoire dans le cas où il y aurait un nombre insuffisant de projets qui ne répondraient pas aux critères d'évaluation et/ou de candidatures déposées.

Les **organismes culturels et communautaires avec salariés** ainsi que **les municipalités ne sont pas admissibles au projet**, mais ils pourront participer à ces projets à titre de partenaires ou de collaborateurs.

5) CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Vous pouvez déposer une demande pour *Patrie innovante* pour favoriser la mise en œuvre des actions suivantes :

- Une démarche d'expérimentation
(ex. : nouvelle condition de création, nouveau concept, nouveau type de relation avec son ou ses public(s) en médiation, projets pilotes avec de nouveaux partenaires, éducation des publics, etc.)
- Un processus de professionnalisation
(ex. : atelier de formation continue, rémunération d'un mentor, la portion de mise à niveau technologique, etc.)
- La maîtrise de nouvelles pratiques artistiques
(ex. : une production artistique et ses nouvelles contraintes de diffusion, œuvre hybride entre plusieurs milieux artistiques, l'adaptation de sa pratique en médiation artistique et culturelle, la diffusion et l'organisation d'un événement sur le Web ou en présentiel, etc.)
- Une initiative visant l'épanouissement individuel et collectif
(ex. : une activité réalisée en partenariat avec un organisme communautaire, une résidence pour personnes âgées, une école, une maison des jeunes, un camp de jour, une entreprise, etc.)
- Le lancement d'un nouveau projet artistique adapté à la crise actuelle

6) PUBLICS ADMISSIBLES AUX PROJETS

Les idéateurs choisis pourront mettre en œuvre leur projet auprès des publics (clientèles) de leur choix, à condition que ceux-ci résident ou soient actifs dans l'une des 11 municipalités participant à la mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC de Pierre-De Saurel. Les citoyens de la ville de Sorel-Tracy ne pourront donc pas bénéficier des retombées directes dans leur communauté générées par les candidatures et leurs projets sélectionnés.

7) INADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Les programmes d'études collégiales et universitaires, à temps plein et partiel, ne sont pas admissibles. Toutefois, vous pouvez insérer un pourcentage de ces coûts dans le montage financier du projet pour lequel vous déposez une demande.

L'achat de matériel informatique n'est pas admissible. Toutefois, vous pouvez insérer un pourcentage de ces coûts dans le montage financier du projet pour lequel vous déposez une demande.

Un projet ayant obtenu du financement de la part des diverses instances au Québec et au Canada n'est pas admissible. Le demandeur peut toutefois diviser un projet global en plusieurs volets de réalisation et ainsi faire appel à d'autres programmes gouvernementaux pour le financer, par exemple *Patrie innovante* peut soutenir un projet pilote nécessaire au dépôt d'une demande de subvention substantielle.

8) CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DOSSIERS

La pertinence et la clarté des projets déposés seront évaluées par le jury indépendant selon les critères liés aux 4 grandes orientations du [plan de soutien 2020 – secteur culturel de la MRC de Pierre-De Saurel](#) et de la [Politique culturelle du Québec](#). Les projets déposés doivent être **inspirés obligatoirement par la dynamisation du lien entre le territoire et la culture** (orientation 1) et, ensuite, peuvent être inspirés de l'une ou des 3 autres orientations présentées.

A. DYNAMISATION DU LIEN ENTRE LE TERRITOIRE ET LA CULTURE (obligatoire)

L'intervenant du secteur culturel est en relation constante avec le milieu dans lequel il évolue. La prise de parole de l'artiste, du technicien ou du gestionnaire ainsi que l'œuvre créée sont intimement liées aux questions identitaires. Ainsi, l'ensemble de la démarche de création et son résultat final peuvent renforcer activement le sentiment d'appartenance et la fierté locale des communautés.

- Comment le projet déposé permet-il la conservation/préservation du patrimoine local et régional ?
- Est-ce que le projet met à profit l'histoire, le savoir-faire des artisans, les us et coutumes, les contes et les légendes de même que les valeurs esthétiques de la région ?
- Comment le projet déposé permet l'expression de l'unicité des communautés de la région de la MRC Pierre-De Saurel ?
- Est-ce que le projet met en valeur les espaces naturels et publics, les paysages et les points de vue considérant qu'ils sont porteurs de culture ?
- Comment le demandeur met-il en valeur ce patrimoine matériel et immatériel ?
- Etc.

B. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Les intervenants du secteur culturel sont des artisans du développement local. Leurs projets artistiques contribuent à mettre en place les conditions favorables afin que les collectivités soient innovantes et prospères. Les principes collaboratifs sont au cœur des projets durables, porteurs et structurants pour l'avenir des communautés. Le partage et la mutualisation des ressources humaines, matérielles et financières entre tous les acteurs du secteur ainsi que les 11 municipalités du territoire sont gages de succès. De fait, le développement de partenariats* est encouragé dans cet appel de projets.

- Quels secteurs d'activité le projet déposé touche-t-il ?
- Est-ce que le développement des partenariats proposés est réaliste et réalisable dans les délais demandés ?
- Est-ce que le projet déposé propose une portée régionale ou locale dans la collectivité ?
- Est-ce que les principes collaboratifs de l'approche numérique sont bien saisis et appliqués au projet ?
- Etc.

*Les partenariats avec la Ville de Sorel-Tracy et/ou un organisme, situé dans la ville, n'ayant pas un mandat régional ne sont pas autorisés.

C. RAYONNEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE ET SOUTIEN À LA CRÉATION DE PROJETS

L'inclusion et la reconnaissance de tous les talents artistiques et techniques sont un chantier sur lequel il est nécessaire de travailler activement. L'excellence artistique, l'innovation, la valorisation de la créativité et la solidarité entre les acteurs sont nécessaires au sein de toutes les sphères opérationnelles et pour tous les acteurs. L'une des premières étapes pour y parvenir est l'amélioration des conditions de travail. Les idéateurs de projets, eux-mêmes, sont les ambassadeurs de ces pratiques équitables. L'excellence des projets est, en contrepartie, le reflet

de l'application et de la compréhension par les intervenants des conditions favorables au rayonnement des projets artistiques et culturels d'ici.

- En quoi le projet respecte-t-il les standards de qualité, d'originalité et d'excellence artistique ?
- En quoi le soutien, à l'exception de la bourse, est-il en lien direct avec succès du projet déposé ?
- Est-ce que les partenariats présentés contribuent à l'amélioration des conditions de travail des intervenants du secteur culturel ?
- Est-ce que la rémunération des collaborateurs est juste et équitable ?
- De quelles manières les compétences professionnelles des intervenants sont-elles développées grâce au projet déposé ?
- Est-ce que la proposition de projet est originale ?
- Etc.

D. ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES COMMUNAUTÉS

La culture est un service essentiel. La pandémie de la COVID-19 nous l'a rappelé à maintes reprises. Au quotidien, l'accessibilité aux arts et à la culture est assurée par des intervenants qui impliquent la communauté dans ses projets. Ainsi, les retombées concrètes dans la collectivité sont encouragées. Grâce aux projets proposés, les bien-être individuel et collectif des communautés sont améliorés.

- Comment les communautés participent-elles mieux à la vie culturelle de leur territoire grâce au projet déposé ?
- Est-ce que le projet déposé encourage le développement du loisir culturel comme outil d'intervention sociale ?
- Est-ce que la participation citoyenne est stimulée grâce au projet déposé ?
- Est-ce que le projet présente des apports dits croisés à d'autres secteurs d'activité ?
- Comment le projet déposé contribue-t-il à l'éducation des publics en matière d'arts et de patrimoine ?
- Etc.

9) GRILLE D'ANALYSE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Une grille d'analyse des dossiers de candidature, qui sera mise à la disposition du jury de sélection, comporte les paramètres suivants :

- a) La résidence et/ou le lieu principal d'activité professionnelle du demandeur situé dans la MRC de Pierre-De Saurel (un atout);
- b) L'admissibilité du demandeur, du projet et des publics cibles;
- c) La nature du projet en lien avec les critères d'évaluation définis;
- d) La faisabilité du projet ;
- e) Le respect des règles sanitaires en vigueur et autorisées par la Direction générale de la santé publique du Québec.

Une **rencontre obligatoire** avec les intervenants du secteur culturel sélectionnés aura lieu en **novembre prochain** en vue de la préparation des projets dans le cadre de l'initiative *Patrie innovante*.

10) DOCUMENTS REQUIS

Une étape : un seul envoi par courriel comprenant les documents suivants :

- ➔ Formulaire d'inscription dûment complété;
- ➔ Échéancier de réalisation du projet (Word, Excel, PDF) ;
- ➔ Montage financier du projet (Word, Excel, PDF) ;
- ➔ Curriculum vitae du demandeur ou lettres patentes de l'organisme (PDF) ;
- ➔ Lettres d'appui des partenaires confirmés (facultatif).

Seuls les lauréats seront contactés et aucun document supplémentaire ne sera remis aux membres du jury.

11) ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être transmis par courriel à l'attention de la coordonnatrice au développement culturel de la MRC, Mme Marie-Pier Lachance, à l'adresse mplachance@mrcpierredesaurel.com au plus tard le **3 novembre 2020, à 17 h 00.**

Toute question doit être transmise par courriel à mplachance@mrcpierredesaurel.com.
Aucun dossier reçu par la poste ou par un service de messagerie ne sera accepté.

Patrie innovante est possible grâce au financement de la MRC de Pierre-De Saurel (11 municipalités participantes) et du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre des ententes de développement culturel.